



COMITE TECHNIQUE  
PERMANENT

PC0796Fa

-  
249<sup>ème</sup>/250<sup>ème</sup> sessions

-  
28 – 30 octobre 2025

Le 11 septembre 2025.

## **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)**

**(IX de l'ordre du jour)**

### **RESUME**

#### **Objet du document**

Conformément aux conclusions des dernières sessions du CTP de mai 2025, un Mini Groupe a été créé afin de mener à bien les travaux de mise à jour des Directives sur la TIC et du Guide sur la TI pour les cadres supérieurs.

Le présent document fait le point sur les travaux du Mini Groupe notamment sur la portée des nouvelles Directives et la voie à suivre proposée.

#### **Action requise de la part du Comité technique permanent**

Le Comité technique permanent est invité à :

- échanger des vues, fournir des orientations, décider de l'approche à adopter et des prochaines étapes dans le cadre de la mise à jour des Directives sur la TIC, Directives du Chapitre 7 de l'Annexe générale (AG) de la Convention de Kyoto révisée (CKR) et du Guide sur la TI pour les cadres supérieurs.

### **I. Rappel**

1. Lors de la 33<sup>ème</sup> réunion du CG/CKR, au cours des échanges de vues sur la mise à jour du Chapitre 7 de l'Annexe générale de la CKR, il a été noté qu'un certain nombre de Membres entreprenaient divers projets liés aux TIC et appliquaient diverses technologies à l'appui de leurs opérations douanières.
2. Pour veiller à ce que les Directives sur la TIC demeurent pertinentes, adaptables et alignées sur les besoins évolutifs de la douane, il a été considéré comme essentiel de tirer parti des enseignements tirés, de l'expertise technique acquise et des bonnes pratiques, ainsi que d'aspects importants tels que la gouvernance et la sécurité des données, l'interopérabilité, les solutions novatrices développées grâce aux initiatives

en matière de TIC et l'efficacité des différentes technologies dans le cadre de la rationalisation des opérations douanières. Optimiser ces aspects permettra d'appuyer un examen en toute connaissance de cause et exhaustif des Directives sur la TIC.

3. Par conséquent, une table ronde a été organisée pendant la 34<sup>ème</sup> réunion du CG/CKR dans le but de déterminer s'il convenait d'engager un examen complet et une mise à jour des Directives sur la TIC et de quelle manière procéder. Il est ressorti clairement des échanges de vues que les Directives sur la TIC actuelles devaient être mises à jour. Toutefois, la 34<sup>ème</sup> réunion du CG/CKR a conclu que la question devait être soumise aux organes de travail appropriés de l'OMD en vue de recevoir des conseils et des orientations de leur part étant donné que les Directives sur la TIC couvrent des domaines qui vont au-delà de la portée de la CKR. Le CTP étant l'organe de travail le plus approprié pour étudier cette question, il lui est demandé de fournir des orientations à cet effet.
4. Par ailleurs, vu que le Guide sur la TI pour les cadres supérieurs n'a pas été révisé ni mis à jour depuis 2018, il semble opportun et prudent qu'un tel examen ait lieu en parallèle avec la mise à jour des Directives sur la TIC.
5. Lors des 247<sup>ème</sup>/248<sup>ème</sup> sessions du CTP, les Membres ont confirmé la nécessité de mettre à jour les Directives sur la TIC et le Guide sur la TI pour les cadres supérieurs. Il a également été souligné qu'il convenait de tenir compte de la portée, des besoins, des exigences disponibles et de l'expertise des Membres. Conformément à la conclusion des dernières sessions du CTP, un Mini Groupe a été créé afin de définir la portée et le calendrier des travaux relatifs à la mise à jour des Directives sur la TIC et sur le Guide sur la TI pour les cadres supérieurs.
6. Les Directives actuelles sur la TIC sont disponibles sur le site [web de l'OMD via le lien suivant](#) et le Guide sur la TI pour les cadres supérieurs en [cliquant sur le lien ci-après](#).

## **II. Conclusions du Mini Groupe**

7. Conformément aux conclusions des 247<sup>ème</sup>/248<sup>ème</sup> sessions du CTP, le Mini Groupe a été créé et présidé par les Etats-Unis avec la participation des Membres suivants : Bangladesh, Brésil, Canada, l'Égypte, Etats-Unis, Guyane, Maroc, Nigeria, Slovénie, Union européenne et des observateurs suivants: DHL, Communauté économique eurasiennne (CEA), Global Express Association (GEA), et Chambre de commerce internationale (ICC).
8. Le Mini Groupe a tenu deux réunions virtuelles pour échanger des idées sur la voie à suivre pour réviser et mettre à jour les Directives sur la TIC et le Guide sur la TI pour les cadres supérieurs. Les documents suivants ont été rédigés lors des réunions:
  - un document définissant l'objectif et la portée (annexe I au présent document) ;
  - une cartographie des activités sur les données et la TI en cours, préparée par et présentée précédemment à l'ancien Groupe de travail sur les données et les statistiques (annexe II au présent document) ; et
  - une structure pour une mise à jour future des Directives sur la TIC (paragraphe 11 ci-après).
9. Le Mini Groupe a conclu que le Secrétariat a lancé un processus de mise à jour

complet en vue de garantir la pertinence, l'utilité et l'impact des Directives sur la TIC et du Guide sur la TI pour les cadres supérieurs. Les directives révisées aideront les administrations des douanes à adopter des pratiques modernes en matière de TIC pour permettre un échange de données sécurisé, une collaboration transfrontalière et des opérations numériques efficaces.

10. Conformément aux discussions et aux considérations qui en sont ressorties, les Directives sur la TIC mises à jour devraient fondées sur des principes, être modulaires et pratiques à utiliser. L'objectif est de fournir un document rationalisé, à l'épreuve du temps, ou un ensemble de documents robustes d'un point de vue technique pouvant s'adapter à divers contextes opérationnels. Les principales conclusions qui découlent des contributions des Membres et de l'analyse des experts sont les suivantes :

- Alignement stratégique : le contenu doit s'intégrer parfaitement aux outils existants de l'OMD tels que le Modèle de données et les Directives sur le Guichet unique et refléter les priorités numériques contemporaines comme l'automatisation, les procédures sans papier et la cybersécurité.
- Exploitabilité ciblée : les orientations devront être clairement segmentées pour différents groupes d'utilisateurs – leaders stratégiques, responsables de la TIC et de la mise en oeuvre– en prêtant attention aux différents niveaux de maturité des Membres.
- La pertinence technique : l'accent sera mis sur des conseils pratiques en termes d'interopérabilité, de gouvernance, d'architecture d'entreprise et de gestion de l'innovation, y compris sur les technologies émergentes telles que l'IA, l'IdO et la chaîne de blocs.
- Outils d'appui : la mise à jour contiendra des modèles visuels, des listes de contrôle et des études de cas de la vie réelle pour faciliter la mise en œuvre. La simplicité, la précision et l'accès multilingue seront aussi priorisés.
- Potentiel de consolidation : un produit d'orientation unifié pourra être proposé, soumis à un examen structurel et un alignement du ton et de la terminologie.

11. Les conclusions du Mini Groupe contiennent aussi une **proposition structurelle** consistant à consolider les Directives sur la TIC ou envisager des modules pour poursuivre le travail de manière progressive en fonction des priorités et des besoins des Membres en termes de Directives sur la TIC.

12. Les principaux éléments de la nouvelle structure proposée pour les Directives sur la TIC pourraient être résumés comme suit :

- Fondements stratégiques : le document présente la vision d'une douane numérique reposant sur les principes d'opérabilité, de modularité, de sécurité dans la conception, et de durabilité. L'alignement sur le Modèle de données de l'OMD, les Directives sur le Guichet unique et les cadres mondiaux a été mis en avant.
- Domaines technologiques: les Directives introduisent des sections modulaires qui couvrent l'intégration des données, la confiance et l'identité, la cybersécurité et la gestion des menaces internes. Le module sur la Confiance et la gestion de

l'identité propose notamment l'utilisation d'Identifiants vérifiables (IV) et d'Identifiants décentralisés (DID) pour une authentification transfrontalière sécurisée. Les cas d'utilisation pilotes comprennent des certificats OEA et l'identifiant de l'opérateur de transport.

- Gouvernance et gestion du cycle de vie: des orientations sont fournies sur l'architecture d'entreprise, la gestion agile des projets, les modèles de financement durables et la planification des coûts du cycle de vie.
- Appui à la mise en œuvre : des outils tels que des modèles de maturité, des modèles de pilotes, des cadres d'autoévaluation et un glossaire détaillé sont inclus pour faciliter l'adoption par les Membres. Une liste de contrôle « éthique » appuie les stratégies de numérisation sensibles aux risques.

### **III. Action requise de la part du Comité technique permanent**

13. Le Comité technique permanent est invité à :

- échanger des vues, fournir des orientations, décider de l'approche à adopter et des prochaines étapes dans le cadre de la mise à jour des Directives sur la TIC, Directives du Chapitre 7 de l'Annexe générale (AG) de la Convention de Kyoto révisée (CKR) et du Guide sur la TI pour les cadres supérieurs.

\*

\*                      \*